

Bon de Réservation pour «une location»

Je réserve une location :

- Mobilhome confort Arbres et Fleurs - **730 € / semaine**
avec terrasse couverte
- Mobilhome famille Fruits Rouges - **730 € / semaine**
avec terrasse couverte
- Mobilhome Fruits Oranges - **830 € / semaine**
avec terrasse couverte

- Tente Bengali Bois Exotiques - **550 € / semaine**
- Chalets Fruits Jaunes - **730 € / semaine**
avec terrasse couverte

Dates du séjour : du _____ / _____ au _____ / _____

Les animaux sont interdits en location

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Portable :

Email :

Nom	Prénom	Âge
1	/	/
2	/	/
3	/	/
4	/	/
5	/	/

Veillez indiquer le nom et le prénom de toutes les personnes participant au séjour, ainsi que leur âge.

La location est du samedi 15h au samedi suivant 10h

Véhicule : - Marque:

modèle:

couleur :

immatriculation :

Coût de votre séjour :

Semaine 1 :

Semaine 2 :

Semaine 3 :

Supplément :

Taxe de séjour :

Total du séjour :

Total :

Joindre à ce contrat un chèque d'arrhes de 350€ (soit par chèque vacances ou chèque)

Chèque Banque :

N° de chèque :

Il sera encaissé à sa réception et déduit du prix de la location

La totalité du séjour et à régler 1 mois avant votre arrivée.

Je déclare avoir pris connaissances des conditions générales au verso et m'engage à les respecter.

A

Le

Signature du client

Conditions Générales de location d'un chalet ou d'un mobilhome

- 1-Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
- 2-Chaque location étant personnelle, elle ne peut être rétrocedée sans l'accord de la direction.
- 3-L'offre de la location faite ici, est effectuée en fonction des disponibilités à la date d'expédition, la réservation ne devient effective qu'après accord écrit de la direction, document de confirmation de location que vous recevrez.
- 4-Le solde du séjour sera à régler 1 MOIS AVANT VOTRE ARRIVEE, une caution de 300 euros vous sera demandé et restituée à la fin de votre séjour après inventaire et état des lieux, une partie de votre caution pourra être conservé pour dédommagement en cas de casse ou de détérioration du bien loué. Pour toute résidence non restituée dans un état de parfaite propreté, une retenue de 70€ sera opérée sur le montant de la caution.
- 5-Les locations "mobilhome sont prévue pour 4 personnes maximum et les locations "chalets" pour 5 personnes maximum. Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée, ou durant le séjour initialement prévu, la correction de tarif sera faites à savoir 10€ par jour et personne supplémentaire.**
- 6-Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée le montant du séjour demeure acquis ou reste dû au Camping les genêts.
- 7-La location est du samedi 15h au samedi 10 heures.
- 8-Le locataire s'engage :
 - a) à respecter le règlement intérieur du Camping les Genêts (affiché à l'entrée du camping et à l'accueil).
 - b) à restituer la location en parfait état de propreté, le nettoyage étant a sa charge à l'intérieur et aux abords immédiats.
- 9-Les animaux sont interdits en location.
- 10-Annulation : toute annulation doit nous parvenir par écrit.
 - a) Si vous avez pris l'assurance annulation, le remboursement sera effectué en intégralité (sauf les 25€ de souscription à l'assurance) sur simple courrier de votre part avec les pièces justificatifs prouvant de votre bonne foi concernant votre impossibilité a effectuer votre séjour.
 - b) Si vous n'avez pas pris l'assurance, le remboursement se fera en fonction de la date de réception de votre lettre d'annulation (avec pièces justificatifs) et selon le barème si dessous :
 - 30 jours avant l'arrivée, remboursement de 100%
 - de 19 à 15 jours avant l'arrivée, remboursement de 60%
 - de 14 à 2 jours avant l'arrivée, remboursement de 20%
- 11-Les coordonnées du centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice :
Medicys - 73 boulevard de Clichy 75009 Paris

● EXTRAITS DU RÉGLEMENT INTERIEUR

- 1-Admission : l'autorisation est délivrée par le responsable du bureau d'accueil après présentation des documents de son identité et de son lieu de domicile.
- 2-Numéro de location : l'affectation de votre location est du strict pouvoir de la direction du camping.
- 3-Visiteurs à la journée : ils doivent préalablement se faire connaître au bureau d'accueil. Ils sont admis sous la responsabilité du locataire, sont redevables du tarif en vigueur visiteur.
- 4-Silence : doit être total de 23h à 8h. Prière d'éviter toutes nuisances sonores (en journée et la nuit) telles que le poste radio, claquement de portière, rires forts...
- 5-Circulation et stationnement : seuls les véhicules déclarés sont autorisés à rouler dans le respect et de la limitation de vitesse de 10 km/h.